



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 262-20

—

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 juin 2020, a adopté le règlement numéro 262-20 décrétant une dépense de 5 081 700 \$ et un emprunt de 5 081 700 \$ pour des travaux de réfection de chaussées sur l'ensemble du territoire.

Le 22 juillet 2020, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait ce règlement d'emprunt.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 3 août 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin